

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ANSE**

Séance du 18/07/2022

**OBJET : Ouverture de classe à l'école Paul Cézanne**

**Nombre de Conseillers en exercice : 29**

**Nombre de présents : 22**

**Nombre d'exprimés : 28**

**Date convocation 11/07/2022**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle ANSOLIA, le dix-huit juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Xavier FELIX, Marie-Claire PAQUET, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Liliane BLAISE (maire-adjoints)

Christophe MONTANTEME, Marie-Hélène BERNARD, Karim MOYENIN OUARDI, Pascal ANTHOINE, Linda BEGGUI, Pierre REBUT, Ludivine CHIERICI, Fabrice MORICHON, Carine RANSEAU, Gilbert PRIGENT, Céline BABUS, Bruno PONNET, Ouda MECHAIN, Didier RICHERD

Procurations :

Claire ROSIER à Jean-Luc LAFOND  
Emmanuelle SCHARFF à Liliane BLAISE  
Roseline MHARI AGOURRAME à Ouda MECHAIN  
Sandrine TROUSSIEUX à Nathalie HERAUD  
Christophe DEBIZE à Linda BEGGUI  
Alexis VERMOREL à Xavier FELIX

Excusé

Stéphane DUTHEIL

Géraldine BERNOLLIN Directrice Générale Adjointe des Services assiste au conseil en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Jean-Luc LAFOND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que la Municipalité s'est portée volontaire pour l'expérimentation de descendre les effectifs à 24 des classes de grande section des écoles maternelles de la Commune, et sur décision favorable du Directeur

Académique du 29 juin, cela entraîne la création d'une deuxième classe, soit d'une 6<sup>e</sup> classe à l'école maternelle Paul Cézanne pour la rentrée 2022-2023.

**Vu l'article L 2122-22 du CGCT,**

**Vu la délibération du 25 mai 2020 relatives aux attributions accordées à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal,**

**Dont acte**

Pour extrait conforme,  
Rendue exécutoire le  
Par transmission en Sous-préfecture  
et affichage en Mairie.

Le Maire,  
Daniel POMERET



Le secrétaire  
*[Signature]*